



KPMG Audit
51 rue de Saint-Cyr
CS 60409
69338 Lyon Cedex 9
France

Implid Audit
79 Cours Vitton
69006 LYON



Advicenne S.A.

Rapport d'audit du commissaire aux comptes sur les états financiers individuels annuels établis selon le référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne

Exercice clos le 31 décembre 2019

Advicenne S.A.

2 rue Briconnet - 30000 Nîmes

Ce rapport contient 40 pages

Référence : L202-90



KPMG Audit
51 rue de Saint-Cyr
CS 60409
69338 Lyon Cedex 9
France

Implid Audit
79 Cours Vitton
69006 LYON



Advicenne S.A.

Siège social : 2 rue Briconnet - 30000 Nîmes
Capital social : €1.682.728,80

Rapport d'audit du commissaire aux comptes sur les états financiers individuels annuels établis selon le référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne

Exercice clos le 31 décembre 2019

A l'attention du Conseil d'administration,

En notre qualité de commissaire aux comptes de la société Advicenne S.A. et en réponse à votre demande, nous avons effectué un audit des états financiers individuels de la société Advicenne S.A. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, et présentés conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Ces états financiers individuels annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration le 12 mars 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France et la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers individuels annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

A notre avis, les états financiers individuels présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs et au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, le patrimoine et la situation financière de la société au 31 décembre 2019, ainsi que le résultat de ses opérations pour l'exercice écoulé.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 4.1.2. « Contrats de location » de l'annexe qui expose l'incidence de l'entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2019 de la norme IFRS 16 « Contrats de location »

Advicenne S.A.
*Rapport d'audit du commissaire aux comptes sur les états financiers individuels annuels
établis selon le référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne
29 avril 2020*

Ce rapport est régi par la loi française. Les juridictions françaises ont compétence exclusive pour connaître de tout litige, réclamation ou différend pouvant résulter de notre lettre de mission ou du présent rapport, ou de toute question s'y rapportant. Chaque partie renonce irrévocablement à ses droits de s'opposer à une action portée auprès de ces tribunaux, de prétendre que l'action a été intentée auprès d'un tribunal incompétent, ou que ces tribunaux n'ont pas compétence.

Lyon, le 29 avril 2020

KPMG Audit

Stéphane Devin
Associé

Implid Audit



Alain Descoins
Associé

Etats financiers individuels selon les normes IFRS relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019

Etats de la situation financière

ACTIF (K€)	Notes	31 décembre 2019	31 décembre 2018
Immobilisations incorporelles	7-1-1	4	3
Immobilisations corporelles	7-1-2	2 118	242
Autres actifs financiers	7-1-3	119	9
Actifs non courants		2 241	254
Stocks et en-cours	7-1-4	496	308
Clients	7-1-5	553	3 336
Crédits d'impôt	7-1-6	860	843
Autres actifs courants	7-1-3	2 904	1 695
Actifs financiers	7-1-7	195	170
Trésorerie et équivalents trésorerie	7-1-7	16 629	26 232
Actifs courants		21 638	32 585
Total actif		23 879	32 839

PASSIF (K€)	Notes	31 décembre 2019	31 décembre 2018
Capital social		1 683	1 612
Primes liées au capital		53 235	52 296
Réserves		-23 999	-19 500
Résultat net		-14 198	-5 015
Total Capitaux Propres		16 720	29 394
Emprunts et dettes financières	7-1-10	1 324	172
Provisions	7-1-8 / 9	212	148
Autres passifs	7-1-11	-	
Passifs non courants		1 536	321
Emprunts et dettes financières	7-1-10	288	248
Fournisseurs	7-1-11	3 907	1 569
Autres passifs courants	7-1-11	1 427	1 306
Passifs courants		5 623	3 123
Total passif		23 879	32 839

Compte de résultat et état du résultat global

COMPTE DE RESULTAT (K€)	Notes	31 décembre 2019	31 décembre 2018
Chiffre d'affaires	8-2-1	1 663	963
Revenu des partenariats	8-2-2	-	5 000
Autres produits de l'activité	8-2-3	921	961
Produits des activités courantes		2 584	6 924
Coût des marchandises vendues		-691	-474
Frais de recherche et développement	8-2-4	-8 562	-7 218
Frais de commercialisation et de marketing	8-2-4	-4 010	-2 220
Frais de structure et généraux	8-2-4	-3 569	-2 304
Résultat opérationnel		-14 248	-5 292
Coût de l'endettement financier	8-2-5	-28	-10
Autres charges financières			
Autres produits financiers	8-2-5	78	287
Résultat avant impôt		-14 198	-5 015
Impôts sur les bénéfices	8-2-6	-	-
Résultat Net		-14 198	-5 015
Résultat par action (€/action)	8-2-7	-1,74	-0,62
Résultat dilué par action (€/action)	8-2-7	-1,74	-0,62

ETAT DU RESULTAT GLOBAL (K€)	Notes	31 décembre 2019	31 décembre 2018
Résultat Net		-14 198	-5 015
Réévaluation du passif au titre des régimes de retraite		-43	-16
Effet d'impôt			
Autres éléments du résultat global non recyclables en résultat		-43	-16
Résultat global		-14 241	-5 031

Précision : toutes les composantes des autres éléments du résultat global ont vocation à être recyclées en résultat, à l'exception des écarts actuariels liés aux engagements postérieurs à l'emploi

Tableau de variation des capitaux propres

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES (K€)	Nombre d'actions	Capital	Primes liées au capital	Réserves	Capitaux propres
Situation au 31 décembre 2017	8 002 696	1 601	51 894	-19 984	33 511
Résultat de la période				-5 015	-5 015
Autres éléments du résultat global, après impôts				-16	-16
Résultat global		-	-	-5 031	-5 031
Augmentation de capital	59 648	12	732		744
Acquisition ou cession de titres d'autocontrôle			-330		-330
Paiements fondés sur des actions				500	500
Situation au 31 décembre 2018	8 062 344	1 612	52 296	-24 515	29 394
Résultat de la période				-14 198	-14 198
Autres éléments du résultat global, après impôts				-43	-43
Résultat global		-	-	-14 241	-14 241
Augmentation de capital	351 300	70	939		1 009
Acquisition ou cession de titres d'autocontrôle				43	43
Paiements fondés sur des actions				516	516
Situation au 31 décembre 2019	8 413 644	1 683	53 235	-38 197	16 721

L'augmentation de capital de 1 009K€ correspond à l'exercice des BSPCE/BSA, celle de 2018 de 744K€ correspondait à l'exercice de l'option de sur allocation consécutive à l'introduction en bourse.

L'acquisition des titres d'autocontrôle de 43K€ (330K€ en 2018) traduit les mouvements sur le contrat de liquidité.

Tableau des flux de trésorerie

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE (K€)	Notes	31 décembre 2019	31 décembre 2018
Résultat net	8-2	-14 198	-5 015
Amortissements et provisions		305	131
Paiement fondé sur des actions	8-2-3	516	500
Autres produits et charges calculés		46	-111
Coût de l'endettement financier net	8-2-4	28	10
Capacité d'autofinancement		-13 303	-4 484
Incidence de la variation des stocks	7-1-4	-188	-145
Incidence de la variation des créances clients et autres débiteurs	7-1-5 / 6	1 557	-4 213
Incidence de la variation des dettes fournisseurs et autres créditeurs	7-1-11	2 459	-1 339
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles		-9 475	-10 181
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	7-1-1/2	-934	-142
Actions auto détenues		-43	-330
Acquisition d'actifs financiers		-135	130
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissements		-1 112	-342
Augmentation de capital (net des frais d'augmentation de capital)	7-1-8	1 009	744
Emission d'emprunts & d'avances remboursables	7-1-10	276	-
Remboursements d'emprunts & d'avances remboursables	7-1-10	-302	-172
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		983	571
Variation de la trésorerie		-9 603	-9 951
Trésorerie d'ouverture	7-1-7	26 232	36 183
Trésorerie de clôture	7-1-7	16 629	26 232

NOTES ANNEXES

Advicenne (« La Société ») est domiciliée en France. Le siège social de la Société est sis 2 rue Briçonnet – 30000 NIMES.

La présente annexe fait partie intégrante des états financiers individuels de la Société au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2019. Les états financiers ont été arrêtés par le Conseil d'Administration en date du 12 mars 2020.

1 DESCRIPTION DE L'ACTIVITE DE LA SOCIETE

Advicenne est une société pharmaceutique de spécialité focalisée sur le développement et la commercialisation de traitements innovants pour des maladies orphelines.

Pour construire son portefeuille de produits, Advicenne est partie du constat que dans certaines pathologies rares les enfants ne peuvent pas bénéficier de traitements adaptés et optimaux. Advicenne entend apporter une réponse thérapeutique à des besoins médicaux non couverts, souvent graves, notamment concernant certaines maladies rénales et neurologiques.

Advicenne a pour stratégie de concevoir des produits innovants et mettre en œuvre les stratégies cliniques, pharmaceutiques et réglementaires pour satisfaire des marchés orphelins à forte demande, pour lesquels il n'existe pas de traitement approuvé en Europe ou aux Etats-Unis.

Un premier produit, développé par Advicenne, ADV6209 - Ozalin, a obtenu en 2018 une AMM dans plusieurs pays Européen. Le produit a fait l'objet d'un contrat de cession d'actif avec Primex Pharmaceuticals AG prévoyant 40 millions d'euros de revenus minimum sur une période de 7 ans, si l'ensemble de conditions sont atteintes.

Son produit phare, ADV7103, fait actuellement l'objet d'essais cliniques avancés dans deux maladies chroniques rares du rein, l'Acidose Tubulaire Rénale distale (ATRd) et la Cystinurie.

Fin 2019, ADV7103 a obtenu la désignation de médicament orphelin par la Commission européenne dans le traitement de la Cystinurie une maladie rénale rare induisant des calculs importants et récurrents dans les reins, après avoir obtenu en 2017 la même protection pour sa première indication l'acidose tubulaire rénale distale (ATRd), une autre maladie rénale rare qui survient lorsque les reins sont incapables d'éliminer efficacement l'accumulation des acides circulants dans le sang. Actuellement en essais cliniques de phase III pour cette indication en Europe, aux Etats-Unis et au Canada, ADV7103 rentre dans le cadre d'une procédure centralisée européenne pour sa demande de mise sur le marché.

En parallèle de la préparation du lancement commercial européen d'ADV7103 dans l'ATRd, Advicenne mène des essais dans le traitement de la cystinurie, une maladie génétique caractérisée par une accumulation de cystine dans les reins et la vessie. Les essais cliniques européens de phase II/III d'ADV7103 dans cette deuxième indication ont été étendus à la Belgique.

Chez Advicenne, nous nous engageons à innover aussi dans les domaines de la formulation et de la galénique. Sans goût et faciles à administrer, nos produits sont commercialisés sous la forme de granules ou de comprimés de petite taille qui permettent un dosage flexible et personnalisé – parce que des traitements innovants pour les maladies rares devraient être accessibles aux patients de tous âges.

En Europe, la Société a décidé de commercialiser ses produits via sa propre infrastructure qui est en cours de mise en place. Les réseaux de visiteurs médicaux nécessaires pour la commercialisation de tels produits sont limités en taille, dans la mesure où la population de prescripteurs sera limitée aux spécialistes pédiatriques néphrologues et neurologues.

Advicenne commercialise également deux autres produits autorisés en France pour lesquels elle a soit acquis une licence exclusive d'exploitation, soit signé un accord de distribution couvrant plusieurs territoires dont la France.

Basée à Nîmes, Grenoble et Paris, Advicenne est cotée sur Euronext Paris depuis 2017 et sur Euronext Bruxelles en 2019 en cotation croisée.

2. FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

2.1 Faits marquants de l'exercice 2019

L'année 2019 a été riche en développements positifs, et Advicenne continue son plan d'exécution afin de permettre la commercialisation de son candidat médicament phare ADV7103.

Les deux études cliniques de phase III aux états Unis et en Europe ainsi que la préparation du lancement commercial en Europe ont été les principaux sujets d'investissement impactant le compte de résultat de l'exercice.

Eléments financiers et commerciaux

Advicenne a :

Annoncé le succès de la cotation croisée de ses actions sur le marché réglementé d'Euronext Bruxelles.

Annoncé l'obtention d'un accord de financement de La Banque Européenne d'Investissement pour 20 millions d'euros en 3 tranches de 7,5, 5 et 7,5 millions d'euros chacune.

Sécurisé la production commerciale d'ADV7103 au moyen d'un accord de production et d'approvisionnement à long terme avec Elaiapharm Lundbeck, signé le 4 septembre 2019.

Été récompensée de la Palme d'Oc dans la catégorie Recherche & Santé lors du gala des ambassadeurs d'Occitanie 2019 organisé par la Tribune le mardi 12 novembre à l'Opéra Comédie de Montpellier.

Eléments scientifiques, cliniques et réglementaires

En 2019, Advicenne a également :

Obtenu de l'agence de santé belge (FAMHP – Federal Agency for Medicines and Health Products) l'autorisation d'initier un essai clinique pivot de phase II/III (étude CORAL) avec son candidat médicament phare, ADV7103, dans la cystinurie.

Déposé le dossier de demande de mise sur le marché de son produit phare ADV7103 dans l'Acidose Tubulaire Rénale distale (ATRd)

Confirmé la prévalence de l'ATRd et de la cystinurie à la conférence ISPOR.

Annoncé l'inclusion du premier patient dans l'essai ARENA-2, étude clinique pivot de phase III menée aux Etats-Unis avec ADV7103 dans l'Acidose Tubulaire Rénale distale (ATRd)

Présenté des données supplémentaires sur l'efficacité d'ADV7103 dans le traitement de l'ATRd, lors d'une communication orale et un poster au 18^e congrès de l'Association internationale de néphrologie pédiatrique (International Pediatric Nephrology Association - IPNA)

Obtenu l'opinion positive de l'EMA pour la Désignation de Médicament Orphelin pour ADV7103 dans la Cystinurie en Europe.

Autres éléments et gouvernance

En 2019, Advicenne a également :

En complément de KPMG renouvelé, décidé de nommer en second cabinet (Implid Audit) dans le cadre d'un co-commissariat aux comptes. Ce choix a été fait en anticipation de la consolidation des comptes prévue dans le cadre de son déploiement à l'international.

Décidé dans le cadre des bonnes pratiques de gouvernance de scinder les fonctions de direction générale et de présidence du Conseil d'Administration. Monsieur David Horn Solomon a été à cette occasion nommé au poste de président du conseil d'administration dans le cadre de sa stratégie internationale.

2.2 Evénements postérieurs à la clôture

Advicenne a mis à disposition ADV7103 8mEq et 24mEq, granulés à libération prolongée, en France dans le cadre d'une Autorisation Temporaire d'Utilisation de cohorte

Advicenne a annoncé, le 13 mars 2020, la nomination d'André Ulmann au poste de Directeur Général par intérim, en remplacement de Mr. Luc-André Granier

L'Organisation mondiale de la Santé (OMS) a déclaré le 11 mars 2020 que la maladie à coronavirus COVID-19 constitue une pandémie. Une expansion forte et durable de l'épidémie de COVID-19 aurait un impact sur l'activité de la Société, en particulier sur le déroulement des études cliniques qu'elle mène.

3. ETATS FINANCIERS IFRS DE LA SOCIETE

La Société établit des comptes sociaux en application des règles comptables françaises (Plan Comptable Général). Toutefois, depuis son introduction en bourse sur le marché Euronext à Paris, la Société établit également des états financiers individuels selon les normes IFRS. L'objectif est de pouvoir présenter des données comptables et financières comparables avec la majeure partie des sociétés de son secteur d'activité, et notamment celles qui sont cotées. Ces états financiers constituent un jeu de comptes supplémentaire par rapport aux comptes sociaux historiques de la Société qui sont établis selon les principes comptables français.

4. BASE DE PREPARATION DES COMPTES

Les états financiers de la Société ont été établis en Euro qui représente également la monnaie fonctionnelle de la Société. Tous les montants mentionnés dans la présente annexe aux états financiers sont libellés en euros, sauf indication contraire.

4.1 Référentiel IFRS

Les comptes ont été établis conformément aux normes IFRS telles qu'adoptées par l'Union européenne en vigueur au 31 décembre 2019.

Ce référentiel comptable, qui est disponible sur le site internet de la Commission européenne (http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias_fr.htm), intègre les normes comptables internationales (IAS et IFRS), les interprétations du comité permanent d'interprétation (Standing Interpretations Committee – SIC) et du comité d'interprétation des normes d'informations financières internationales (International Financial Interpretations Committee – IFRIC).

Ces états financiers sont également conformes aux normes et interprétations adoptées par l'IASB à la même date.

4.1.1 Normes d'application obligatoire 1er janvier 2019

A part IFRS 16 qui concerne les contrats de location, les normes, amendements et interprétations IFRS suivants, d'application obligatoire au 1^{er} janvier 2019, n'ont pas eu d'impact significatif dans les comptes :

Amendements IAS 19 : Avantages du personnel : modification, réduction ou liquidation d'un régime
Amendements IAS 28 - Intérêts à long terme dans des entreprises associées et coentreprises
Amendements IFRS 9 - Caractéristiques de remboursement anticipé avec rémunération négative
IFRIC 23 - Incertitude relative au traitement des impôts sur le résultat
IAS 12 : effets d'impôts des paiements sur des instruments financiers classés en capitaux propres
IFRS 3 et IFRS 11 : intérêts antérieurement détenus dans une joint opération
IAS 23 : coûts d'emprunts incorporables au coût de l'actif

Par ailleurs, la société n'a pas choisi d'appliquer par anticipation les normes, amendements et interprétations qui seront d'application obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2020 ou postérieurement, étant précisé que la Société analyse actuellement les impacts potentiels de leur entrée en vigueur.

4.1.2 Contrats de location

La Société a appliqué pour la première fois la norme IFRS 16 « contrats de location » qui introduit un nouveau modèle de comptabilisation des contrats de location et qui est d'application obligatoire au 1^{er} janvier 2019. La norme IFRS 16 « Contrats de location », remplace la norme IAS 17 « Contrats de location » et ses interprétations afférentes, introduit un modèle unique de comptabilisation des contrats de location chez le preneur, qui nécessite de reconnaître les actifs et passifs pour tous les contrats de location, à l'exception de ceux d'une durée inférieure à 12 mois ou ceux dont l'actif sous-jacent est de faible valeur, pour lesquels des exemptions existent. Le bénéficiaire du contrat doit, dès lors que l'actif inclus dans le contrat de location est identifiable et qu'il contrôle l'utilisation de cet actif, comptabiliser à l'actif de son bilan un droit d'utilisation en contrepartie d'une dette financière au passif de son bilan. Par ailleurs, les loyers de ces contrats de location sont comptabilisés pour partie en remboursement du passif de location et pour partie en frais financiers dans le résultat financier. Une charge d'amortissement du droit d'utilisation est constatée en résultat opérationnel. Les contrats de location tels que définis par la norme IFRS 16 « Contrats de location », sont comptabilisés au bilan, ce qui se traduit par la constatation :

- D'un actif qui correspond au droit d'utilisation de l'actif loué pendant la durée du contrat ;
- D'un passif au titre de l'obligation de paiement.

Ne sont pas éligibles à un traitement comptable selon la norme IFRS 16, les contrats ou les actifs qui présentent les caractéristiques suivantes :

- Contrats qui n'excèdent pas douze mois, option de renouvellement économiquement incitatives comprises.
- Valeur à neuf de l'actif sous-jacent faible sur une base absolue (<5 K€ à neuf)

La norme IFRS 16 a été appliquée par la société au 1^{er} janvier 2019 selon la méthode rétrospective simplifiée.

Les taux d'actualisation ont été déterminés en fonction de la durée résiduelle des contrats existants au 1^{er} janvier 2019. Le montant estimé au 1^{er} janvier 2019 de la dette et, de l'actif représentatif du droit d'utilisation des biens concernés a été estimé à 1,2 millions d'euros.

La durée des deux contrats de location les plus importants entrant dans le champ d'application de IFRS 16 s'élève à 9 ans.

Le taux d'emprunt marginal moyen est de 2,5 %.

Les impacts de l'application de cette norme sur le compte de résultat de la période ne sont pas significatifs.

Fin 2018 la société avait 3 baux en cours avec un engagement de 60K€ hors bilan. La différence avec la dette de 1 261 K€ comptabilisé au 31 décembre 2019, correspond principalement aux nouveaux baux signés en 2019.

4.2 Recours à des estimations et jugements

La préparation des états financiers requiert, de la part de la Direction, l'utilisation d'estimations et d'hypothèses jugées raisonnables, susceptibles d'avoir un impact sur les montants d'actifs, passifs, capitaux propres, produits et charges figurant dans les comptes, ainsi que sur les informations figurant en annexe. Ces estimations partent d'une hypothèse de continuité d'exploitation et sont établies en fonction des informations disponibles lors de leur établissement.

Les principales estimations portent sur l'évaluation à la juste valeur des paiements en actions.

La direction revoit ses estimations et appréciations de manière constante sur la base de son expérience passée ainsi que de divers autres facteurs jugés raisonnables, qui constituent le fondement de ses appréciations de la valeur comptable des éléments d'actif et de passif. Les résultats réels pourraient différer sensiblement de ces estimations en fonction d'hypothèses ou de conditions différentes.

L'impact des changements d'estimation comptable est comptabilisé de manière prospective.

5. METHODES ET REGLES D'EVALUATION

Les principes et méthodes d'évaluation appliqués par la Société sont détaillés dans les paragraphes suivants.

5.1 Recherche et développement – Travaux de recherche et développement réalisés en interne

Conformément à IAS 38, Immobilisations incorporelles, les frais de recherche sont comptabilisés en charges dans l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

Selon IAS 38, les frais de développement sont comptabilisés en immobilisations incorporelles uniquement si les six critères suivants sont cumulativement remplis :

- (a) faisabilité technique nécessaire à l'achèvement de l'immobilisation incorporelle en vue de sa mise en service ou de sa vente,
- (b) intention de la Société d'achever l'immobilisation incorporelle et de l'utiliser ou de la vendre,
- (c) capacité de celle-ci à utiliser ou à vendre cet actif incorporel,
- (d) démonstration de la probabilité d'avantages économiques futurs attachés à l'actif. L'entité doit démontrer, entre autres choses, l'existence d'un marché pour la production issue de l'immobilisation incorporelle ou pour l'immobilisation incorporelle elle-même ou, si celle-ci doit être utilisée en interne, son utilité,
- (e) disponibilité de ressources techniques, financières et autres appropriées afin d'achever le développement et utiliser ou vendre l'immobilisation incorporelle, et
- (f) capacité d'évaluation de façon fiable des dépenses attribuables à l'immobilisation incorporelle au cours de son développement.

Les travaux de recherche et développement réalisés en interne par la Société ne font l'objet d'aucune activation au 31 décembre 2019 et 31 décembre 2018, l'ensemble des critères mentionnés ci-dessus n'étant pas cumulativement réunis. En effet, tant que l'AMM n'a pas été obtenue, la faisabilité technique de l'immobilisation n'est pas démontrée.

5.2 Autres immobilisations incorporelles

Elles comprennent principalement des licences de logiciels. Les autres immobilisations incorporelles acquises figurent au bilan pour leur coût d'acquisition diminué le cas échéant des amortissements et des pertes de valeur cumulés.

Elles sont amorties linéairement en fonction de leur durée d'utilité (entre 1 et 10 ans).

5.3 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires). Elles ne font l'objet d'aucune réévaluation.

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilité estimée. Les valeurs résiduelles ne sont pas prises en compte, leur impact étant non significatif. Les durées d'amortissement les plus généralement retenues sont les suivantes :

- Installations techniques, matériel et outillage : de 2 à 10 ans
- Installations générales, agencements, aménagements divers : de 5 à 10 ans
- Matériel de bureau : de 3 à 5 ans
- Matériel informatique, mobilier : de 3 à 10 ans

La mise en œuvre de la norme IAS 23 « Intérêts d'emprunts » n'a pas conduit à activer d'intérêts, en l'absence d'actifs éligibles.

5.4 Pertes de valeur des actifs immobilisés

La Société procède, conformément à la norme IAS 36 - Dépréciation d'actifs, à l'évaluation de la recouvrabilité de ses immobilisations. S'agissant d'actifs corporels et incorporels amortis, la Société évalue à chaque clôture s'il existe un indice de perte de valeur sur ces immobilisations. Ces indices sont identifiés par rapport à des critères externes ou internes, tel que par exemple un changement de technologie ou un arrêt d'activité.

Le cas échéant, un test de dépréciation est réalisé en comparant la valeur nette comptable de l'actif, à sa valeur recouvrable qui correspond à la plus élevée des deux valeurs suivantes : la juste valeur diminuée du coût de sortie ou la valeur d'utilité. Si la valeur comptable de l'actif excède sa valeur recouvrable, une perte de valeur est comptabilisée. Le cas échéant, en pratique, les tests de dépréciation sont effectués par rapport à la valeur d'utilité correspondant à la valeur actualisée des flux de trésorerie estimés provenant de l'utilisation de l'actif.

Les flux futurs de trésorerie sont issus du plan d'affaires établi et validé par la Direction.

5.5 Actifs financiers

Les actifs financiers de la Société correspondent aux dépôts et cautionnements (actifs financiers non courants), aux contrats de liquidité et de rachat de titres, aux créances clients, certaines autres créances à court terme ainsi que la trésorerie et les comptes à terme en équivalents de trésorerie. Ces actifs sont classés dans la catégorie actifs aux coûts amortis.

Dans la pratique, la juste valeur est proche de leur montant nominal.

Une estimation du risque de non-recouvrement des créances est faite de manière individualisée ou sur la base de critères d'ancienneté à chaque clôture et donne lieu à la comptabilisation d'une dépréciation en conséquence. Le risque de non-recouvrement est apprécié au regard de différents critères tels que les difficultés financières, les litiges, ou les retards de paiement.

5.6 Stocks

Les stocks sont évalués au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation.

Le coût des stocks est évalué suivant la méthode du « premier périmé, premier sorti (FEFO) ».

Le coût des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat hors taxes, incluant les frais d'approche, et frais accessoires.

5.7 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les liquidités, les placements à court terme très liquides qui sont facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et qui sont soumis à un risque limité de changement de valeur, et les découverts bancaires. La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont essentiellement en euros. Les découverts bancaires figurent au passif courant des états de la situation financière, dans les passifs financiers à court terme. Les placements dont l'échéance initiale est à plus de trois mois à partir de la date d'acquisition sans possibilité de sortie anticipée sont exclus de la trésorerie et des équivalents de trésorerie.

5.8 Provisions

En conformité avec IAS 37, « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels », la Société comptabilise des provisions dès lors qu'il existe des obligations actuelles, juridiques ou implicites, résultant d'événements antérieurs, qu'il est probable que des sorties de ressources représentatives d'avantages économiques seront nécessaires pour éteindre les obligations, et que le montant de ces sorties de ressources peut être estimé de manière fiable.

5.9 Passifs financiers

Les passifs financiers sont constitués d'emprunts bancaires, d'avances conditionnées ainsi que des dettes fournisseurs et certains passifs courants.

Ces passifs financiers sont évalués initialement à la juste valeur de la contrepartie reçue, diminuée le cas échéant des coûts de transaction directement attribuables à l'opération. Ils sont ensuite comptabilisés au coût amorti calculé à l'aide du taux d'intérêt effectif.

Lors de la comptabilisation initiale des avances conditionnées, la différence entre leur juste valeur (valeur des flux de trésorerie futurs actualisés à un taux de marché) et le montant de la trésorerie reçue est comptabilisée comme une subvention publique en produits constatés d'avance. Par la suite, le passif est comptabilisé au coût amorti et les produits constatés d'avance sont repris en compte de résultat au fur et à mesure de la comptabilisation des dépenses financées par ces avances.

Le taux d'intérêt effectif intègre la prime éventuellement prévue au contrat qui sera susceptible d'être versée en cas de remboursement et prend en compte le chiffre d'affaires futur estimé lorsque

les contrats d'avances remboursables prévoient une indexation sur le chiffre d'affaires généré par les projets.

En cas de modification de l'échéancier des flux de remboursement prévus des avances remboursables, notamment en cas de changement d'estimation du chiffre d'affaires prévisionnel, la Société effectue un nouveau calcul de la valeur comptable nette du passif résultant de l'actualisation des nouveaux flux futurs de trésorerie attendus. S'il est significatif, l'ajustement en résultant est comptabilisé au compte de résultat de l'exercice au cours duquel la modification est constatée, en résultat financier.

En cas de constat d'échec prononcé, l'abandon de créance consenti est enregistré dans les autres produits de l'activité.

5.10 Avantages du personnel

La norme IAS 19 distingue deux régimes en matière d'avantages postérieurs à l'emploi.

Les régimes à cotisations définies (régimes de retraites légale et complémentaire) sont constatés en charges de l'exercice au cours duquel les services sont rendus par les salariés. L'obligation de l'entreprise est limitée au versement de cotisations, aucun passif n'est donc comptabilisé au bilan.

Les régimes à prestations définies sont des régimes pour lesquels les risques actuariels incombent à la société. Ils sont liés aux engagements de fin de carrière définis par le code du travail. L'engagement de retraite est calculé selon la méthode des unités de crédit projetées, qui tient compte des modalités de calcul des droits prévus par la convention collective que les salariés auront acquis au moment de leur départ à la retraite, ainsi que leur salaire de fin de carrière et de paramètres actuariels (taux d'actualisation, taux de revalorisation de salaires, taux de rotation, taux de mortalité,...).

La Société n'externalise pas le financement de ses engagements de retraite.

L'engagement est constaté au bilan en passif non courant, pour le montant de l'engagement total.

Conformément à la norme IAS 19, le coût des services rendus est présenté en résultat opérationnel. Le coût financier est comptabilisé en résultat financier. Les réévaluations du passif (écarts actuariels) sont comptabilisées directement en autres éléments du résultat global (OCI).

L'impact des changements de régime est constaté immédiatement en résultat. Aucun changement n'est intervenu sur les exercices présentés.

5.11 Paiements fondés sur des actions

Conformément à la norme IFRS 2 « Paiement fondé sur des actions », les avantages octroyés à certains salariés sous la forme de paiements en actions sont évalués à la juste valeur des instruments accordés.

Des options d'achat et de souscription d'actions sont accordées aux dirigeants et à certains salariés clés de la société. Ces options correspondent à des instruments réglés en actions.

Elles sont évaluées à leur juste valeur à la date d'octroi.

La Société utilise le modèle mathématique Black & Scholes pour évaluer la juste valeur de ces instruments. Ce dernier permet de tenir compte des caractéristiques du plan (prix d'exercice, période d'exercice), des données de marché lors de l'attribution (taux sans risque, volatilité, dividendes attendus) et d'une hypothèse comportementale des bénéficiaires. Cette évaluation n'est pas révisée par la suite.

Cette valeur est enregistrée en charges de personnel de manière graduelle en fonction de l'acquisition par tranche, sachant que cette acquisition s'effectue linéairement au sein de chaque tranche, entre la date d'octroi et la date d'acquisition des droits (période d'acquisition des droits), avec une contrepartie directe en capitaux propres.

Le montant comptabilisé en charges est ajusté le cas échéant pour refléter le nombre des droits pour lesquels il est estimé que les conditions de service et de performance hors marché seront remplies.

5.12 Produits des activités ordinaires

- Ventes de produits

Le chiffre d'affaires de la société est composé de la vente sous licence de médicaments dont le développement a été réalisé par une société tierce (Levidcen® et Likozam®), et les ventes d'ADV7103 produit développé par la société et vendu sous un statut d'ATU nominative en 2019. Les clients obtiennent le contrôle des produits au moment où les biens sont livrés chez les clients. Les factures sont émises et le chiffre d'affaires est comptabilisé à ce moment.

Le chiffre d'affaires est comptabilisé net des taxes pharmaceutiques et, le cas échéant, des reversements et remises aux organismes de recouvrement de la Sécurité Sociale.

- Revenus de partenariats

Les revenus des partenariats sont comptabilisés en fonction des termes contractuels et ne concernent que le contrat Primex.

Il s'agit d'un accord de cession d'actifs relatifs au produit ADV6209 (Ozalin) en anesthésiologie pédiatrique à la société suisse PRIMEX signé en février 2016. Le contrat prévoit un versement initial de 4M€ intervenu en 2016, un paiement additionnel de 3M€ à l'obtention de la première notification positive et des versements complémentaires futurs conditionnés à l'atteinte de certains seuils de ventes futures ainsi que des royalties sur la base d'un pourcentage des ventes futures.

Au total 7M€ ont été comptabilisés et encaissés depuis la signature du contrat, le dernier paiement de 3M€, relatif à des produits constatés en 2018, étant intervenu au cours du premier semestre 2019 conformément à l'accord.

5.13 Autres produits de l'activité

Les autres produits de l'activité comportent des coûts relatifs aux subventions, aux crédits d'impôt recherche et crédits d'impôt compétitivité emploi, ainsi que les produits comptabilisés au titre du contrat avec PRIMEX.

Subventions

Les subventions sont comptabilisées en produits, au prorata des frais engagés conformément à IAS 20 s'il existe une assurance raisonnable qu'elles seront reçues et que la Société se conformera aux conditions qui leur sont attachées. De ce fait, des subventions à recevoir peuvent être enregistrées dans les comptes si le contrat d'attribution est signé, des dépenses ont été engagées, mais que les subventions n'ont pas encore été reçues.

Crédit d'Impôt Recherche (CIR)

Les entreprises industrielles et commerciales imposées selon le régime réel qui effectuent des dépenses de recherche peuvent bénéficier d'un crédit d'impôt.

Le crédit d'impôt est calculé par année civile et s'impute sur l'impôt dû par l'entreprise au titre de l'année au cours de laquelle les dépenses de recherche ont été encourues. Le crédit d'impôt non imputé est reportable, en régime de droit commun, sur les trois années suivantes celle au titre de laquelle il a été constaté. La fraction non utilisée à l'expiration de cette période est remboursée à l'entreprise. Compte tenu du statut de PME au sens communautaire de la Société, le remboursement du CIR intervient dans l'année qui suit sa comptabilisation.

5.14 Résultat financier

Le résultat financier incorpore le coût de l'endettement composé essentiellement charges d'intérêt des emprunts bancaires, des avances conditionnelles et des obligations convertibles.

Les autres produits et charges financiers incluent les charges de désactualisation des provisions à long terme et notamment des provisions pour retraite ainsi que les gains et pertes de change.

5.15 Impôt sur les résultats

La ligne « impôt sur les résultats » du compte de résultat comprend les impôts exigibles et les impôts différés. Le cas échéant, les effets impôt sur les éléments comptabilisés en autres éléments du résultat global ou directement constatés en capitaux propres sont constatés en autres éléments du résultat global et en capitaux propres respectivement.

Impôts exigibles

L'impôt exigible correspond à l'impôt dû aux autorités fiscales.

Impôts différés

Les impôts différés sont calculés selon la méthode du report variable, en fonction des derniers taux d'impôt adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture de chaque exercice, applicables à la période de reversement attendue. Ils ne sont pas actualisés.

Les impôts différés sont comptabilisés sur l'ensemble des différences temporelles entre les valeurs fiscales et comptables des actifs et passifs (sauf exceptions).

Les actifs d'impôts différés relatifs aux différences temporelles, déficits fiscaux reportables et crédits d'impôts non utilisés ne sont comptabilisés que dans la mesure où il est probable que la Société disposera de bénéfices futurs imposables sur lesquels ceux-ci pourront être imputés.

Sur les périodes présentées, les déficits fiscaux ne font l'objet d'aucune activation en l'absence de visibilité quant à leur imputation sur des résultats futurs.

5.16 Résultat par actions

Le résultat de base par action est obtenu en divisant le bénéfice net revenant aux actionnaires de la Société par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice. Les actions propres ne sont pas prises en compte dans ce calcul.

Le résultat dilué par action est calculé en divisant le bénéfice net revenant aux actionnaires de la Société par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de la période, ajustés de l'impact maximal de la conversion des instruments dilutifs en actions ordinaires selon la méthode dite du rachat d'actions.

5.17 Tableau de flux de trésorerie

Le tableau de flux de trésorerie est établi en utilisant la méthode indirecte et présente de manière distincte les flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles, d'investissement et de financement.

Les activités opérationnelles correspondent aux principales activités génératrices de produits de l'entité et toutes les autres activités qui ne remplissent pas les critères d'investissement ou de financement. La Société a choisi de classer dans cette catégorie les subventions reçues. Les flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles sont calculés en ajustant le résultat net des variations de besoin en fonds de roulement, des éléments sans effets de trésorerie (amortissement, dépréciation...), des gains sur cession, des autres produits et charges calculés.

Les flux de trésorerie liés aux activités d'investissement correspondent aux flux de trésorerie liés aux acquisitions d'immobilisations, nettes des dettes fournisseurs sur immobilisations, aux cessions d'immobilisations et autres placements.

Les activités de financement sont les opérations qui résultent des changements dans l'importance et la composition du capital apporté et des emprunts de l'entité. Les augmentations de capital, obtention ou remboursement des emprunts sont classés dans cette catégorie. La Société a choisi de classer dans cette catégorie les avances remboursables.

Les augmentations des actifs et passifs sans effet sur la trésorerie sont éliminés. Ainsi, les biens financés par le biais d'un contrat de location financement ne sont pas inclus dans les investissements de la période. La diminution de la dette financière liée aux paiements de loyers de contrats de location financement est alors incluse dans les remboursements d'emprunts de la période.

5.18 Information sectorielle

Conformément à IFRS 8 – « Secteurs opérationnels », un secteur opérationnel est une composante distincte :

- qui se livre à des activités à partir desquelles elle est susceptible d'acquérir des produits des activités ordinaires et d'encourir des charges ;
- dont les résultats opérationnels sont régulièrement examinés par le Principal Décideur Opérationnel en vue de prendre des décisions en matière de ressources à affecter au secteur et à évaluer sa performance, et
- pour laquelle des informations financières isolées sont disponibles.

Le Principal Décideur Opérationnel de la Société a été identifié comme étant le Directeur Général qui prend les décisions stratégiques.

Sur ces bases, la Société a identifié un seul secteur opérationnel correspondant à l'activité pharmaceutique, à savoir le développement et la mise sur le marché des produits pharmaceutique.

5.19 Evaluation de la juste valeur

Certaines méthodes comptables de la Société de même que certaines informations à fournir impliquent d'évaluer la juste valeur d'actifs et de passifs financiers et non financiers.

Dans la mesure du possible, lors de l'évaluation de la juste valeur d'un actif ou d'un passif, la Société s'appuie sur des données de marché observables. Les évaluations de juste valeur sont classées en trois niveaux en termes de hiérarchie, en fonction des données utilisées dans la technique d'évaluation.

- Niveau 1 : juste valeur évaluée sur la base de cours (non ajustés) observés sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques.
- Niveau 2 : juste valeur évaluée à l'aide de données, autres que les prix cotés inclus dans le niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif, soit directement (sous forme de prix) ou indirectement (déterminées à partir de prix)
- Niveau 3 : juste valeur pour l'actif ou le passif évaluée à l'aide de données qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables (données non observables)

Si les données utilisées dans l'évaluation de la juste valeur d'un actif ou d'un passif peuvent être classées à différents niveaux dans la hiérarchie de la juste valeur, la juste valeur obtenue est alors classée globalement au même niveau de hiérarchie que la donnée d'entrée du plus bas niveau qui est significative pour la juste valeur prise dans son ensemble.

6 INFORMATIONS SECTORIELLES

6.1 Informations par zones géographiques

CHIFFRE D'AFFAIRES (K€)	31 décembre 2019		31 décembre 2018	
Union Européenne	1 663	100%	963	100%
Reste du monde	-	0%	-	0%
Chiffre d'affaires	1 663	100%	963	100%

7 NOTES RELATIVES AUX POSTES DU BILAN

7.1 Notes au bilan

7.1.1 Immobilisations incorporelles

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES BRUTES (K€)	Logiciels	Total brut
Situation au 31 décembre 2017	23	23
Augmentations de l'exercice	2	2
Situation au 31 décembre 2018	25	25
Augmentations de l'exercice	17	17
Diminutions de l'exercice	-20	-20
Situation au 31 décembre 2019	21	21

AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (K€)	Logiciels	Total amortissements
Situation au 31 décembre 2017	-21	-21
Dotations de l'exercice	-2	-2
Situation au 31 décembre 2018	-22	-22
Dotations de l'exercice	-22	-22
Diminution de l'exercice	27	27
Situation au 31 décembre 2019	-17	-17

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES NETTES (K€)	Logiciels	Total net
Au 31 décembre 2018	3	3
Au 31 décembre 2019	4	4

7.1.2 Immobilisations corporelles

IMMOBILISATIONS CORPORELLES BRUTES (K€)	Terrains et constructions	Instal. Techn., mat. & Out.	Autres immobilisations corporelles	Immo. En cours & avances	Total brut
Situation au 31 décembre 2017	-	446	142	-	588
Augmentations de l'exercice		65	47	27	140
Diminutions de l'exercice			-12		-12
Situation au 31 décembre 2018	-	511	177	27	716
Augmentations de l'exercice		192	123	602	917
Diminutions de l'exercice			-33	-59	-92
Ouverture droit d'utilisation (IFRS 16)	102		20		122
Augmentations droit d'utilisation (IFRS 16)	1 159				1 159
Situation au 31 décembre 2019	1 261	704	287	570	2 822

AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES (K€)	Terrains et constructions	Instal. Techn., mat. & Out.	Autres immobilisations corporelles	Immo. En cours & avances	Total amortissements
Situation au 31 décembre 2017	-	-299	-75	-	-374
Dotations de l'exercice		-86	-26		-112
Diminution de l'exercice			12		12
Situation au 31 décembre 2018	-	-385	-90	-	-474
Dotations de l'exercice		-93	-40		-133
Diminution de l'exercice			29		29
Dotations droit d'utilisation (IFRS 16)	-119		-8		-126
Situation au 31 décembre 2019	-119	-478	-108	-	-704

IMMOBILISATIONS CORPORELLES NETTES (K€)	Terrains et constructions	Instal. Techn., mat. & Out.	Autres immobilisations corporelles	Immo. En cours & avances	Total net
Au 31 décembre 2018	-	127	88	27	242
Au 31 décembre 2019	1 142	226	179	570	2 118

L'augmentation des immobilisations en cours concerne l'investissement dans une machine de packaging secondaire pour ADV7103, en préparation de la commercialisation du produit.

L'augmentation du droit d'utilisation est liée à la signature de deux nouveaux baux pour les bureaux à Nîmes et Paris.

7.1.3 Actifs financiers non courants & courants

ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS (K€)	31 décembre 2019	31 décembre 2018
Prêts, cautionnements et autres créances - non courants	119	9
Valeurs brutes	119	9
Dépréciations	-	-
Valeurs nettes	119	9

Les prêts, cautionnements et autres créances – non courants regroupent essentiellement des dépôts de garantie versés par la Société aux propriétaires des locaux de Montbonnot, Nîmes et Paris.

ACTIFS FINANCIERS COURANTS (K€)	31 décembre 2019	31 décembre 2018
Autres créances	195	170
Valeurs brutes	195	170
Dépréciations	-	-
Valeurs nettes	195	170

Les autres créances courantes sont composées du solde des liquidités mises à disposition de l'animateur :

- dans le cadre du contrat de liquidité afin de favoriser la liquidité des transactions et la régularité des cotations des titres de la Société pour 95 k€ en 2019 (70 k€ en 2018),
- ainsi que dans le cadre d'un contrat d'intermédiation concernant un programme de rachat d'actions non activé à date pour 100 k€

7.1.4 Stocks et en-cours

STOCKS (K€)	31 décembre 2019	31 décembre 2018
Stocks de produits finis	132	99
Stocks de marchandises	377	261
Valeurs brutes	508	360
Dépréciations	-12	-52
Valeurs nettes	496	308

Les produits finis correspondent aux produits finis pour l'ADV7103 dans le cadre des ventes avec une autorisation temporaire d'utilisation dans plusieurs pays Européen.

Les marchandises correspondent aux produits « Liko zam » et « Levidcen », produits commercialisés et vendus en France. La dépréciation correspond principalement aux produits avec une péremption courte.

7.1.5 Clients

CLIENTS (K€)	Valeur brute	Echu	Non Echu	Dépréciation	Valeur Nette
Situation au 31 décembre 2019	581	350	231	-27	554
Situation au 31 décembre 2018	3 344	126	3 218	-8	3 336

Au 31 décembre 2018, le poste client intègre 3.000 K€ à recevoir de la société Primex, encaissés au cours du 1^{er} semestre 2019

7.1.6 Crédits d'impôt et autres actifs courants

CREANCES D'IMPOT ET AUTRES ACTIFS COURANTS (K€)	31 décembre 2019	31 décembre 2018
Crédit d'impôt recherche	860	821
Crédit d'impôt compétitivité emploi		21
Sous-Total	860	843
Créances fiscales (TVA,...)	390	222
Charges constatées d'avance	2 502	1 468
Débiteurs divers	13	5
Valeurs brutes	3 765	2 538
Dépréciations	-	-
Valeurs nettes	3 765	2 538

Le montant du CIR dans les comptes clos au 31 décembre 2019 correspond à celui évalué au titre des dépenses de l'exercice 2019, le montant au 31 décembre 2018 à celui demandé au titre de l'exercice 2018.

Les charges constatées d'avance concernent principalement l'avance payée à un CRO (Contract Research Organization) pour la gestion de l'étude clinique pivot de phase III pour ADV7103 dans la ATRd aux Etats-Unis.

7.1.7 Trésorerie, équivalents de trésorerie

TRESORERIE (K€)	31 décembre 2019	31 décembre 2018
Comptes bancaires courants	16 629	26 232
Trésorerie et équivalents de trésorerie	16 629	26 232

7.1.8 Provisions pour risques et charges

PROVISIONS (K€)	Pensions et retraites	Total
Situation au 31 décembre 2017	106	106
Dotations de l'exercice	26	26
Pertes / (Gains) actuariels	16	16
Situation au 31 décembre 2018	148	148
Dotations de l'exercice	36	36
Pertes / (Gains) actuariels	27	27
Situation au 31 décembre 2019	212	212
A moins d'un an au 31 décembre 2019	-	-
A plus d'un an au 31 décembre 2019	212	212

7.1.9 Retraite – Avantages dus au personnel

Les cotisations au titre des régimes à cotisations définies comptabilisées en compte de résultat s'élèvent à 36 k€ en 2019 et 26 k€ en 2018.

Les provisions pour indemnités de départ à la retraite sont évaluées sur la base des principales données actuarielles suivantes :

	31 décembre 2019	31 décembre 2018
Age de départ	65 ans (C), 63 ans (NC)	65 ans (C), 63 ans (NC)
Taux d'actualisation	0,60%	1,55%
Taux de croissance de salaires	3% (C), 3% (NC)	3% (C), 3% (NC)
Taux de charges sociales	44% (C), 44% (NC)	44% (C), 44% (NC)
Table de mortalité	Insee 2012-2014	Insee 2012-2014
Probabilité de présence à l'âge de la retraite (avant mortalité)	Moins de 30 ans : 85% De 30 à 40 ans : 90% De 40 à 50 ans : 97% De 50 à 60 ans : 100% Plus de 60 ans : 100%	Moins de 30 ans : 85% De 30 à 40 ans : 90% De 40 à 50 ans : 97% De 50 à 60 ans : 100% Plus de 60 ans : 100%

C : cadres ; NC : non cadres

Le tableau des mouvements de l'engagement de retraite entre le 1^{er} janvier 2018 et le 31 décembre 2019 est donné ci-après :

	1er janv	impact sur le résultat			impact autres éléments	31 déc
		coût service rendus	coût financier	ss-total	écarts actuariels	
2018 - Engagement global	106	25	2	26	16	148
2019 - Engagement global	148	36	1	36	27	211

La Société ne disposant pas d'actifs de couverture, l'intégralité de l'engagement exposé ci-dessus est inscrit au passif de la Société.

Une variation d'un point du taux d'actualisation n'a pas d'impact significatif sur le montant du passif au 31 décembre 2019 et 31 décembre 2018.

7.1.10 Passifs financiers

EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES (K€)	31 décembre 2017	Emissions	Remboursements	Reclassements / autres	31 décembre 2018
Emprunts bancaires	342			-170	172
Avances conditionnées	112			-112	-
Emprunt obligataire	-			-	-
Dettes financières non courantes	454	-	-	-282	172
Emprunts bancaires	172		-172	170	170
Avances conditionnées	75			1	76
Emprunt obligataire	-			-	-
Dettes financières courantes	248	-	-172	171	248
Total	701	-	-172	-111	420

Echéancement (K€)		31 décembre 2018
Inférieur à un an		248
Compris entre un et cinq ans		172
Supérieur à cinq ans		-
Total		420

EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES (K€)	31 décembre 2018	Emissions	Remboursements	Reclassements / autres	31 décembre 2019
Emprunts bancaires	172			-129	43
Avances conditionnées	-	276		-	276
Dettes financières IFRS 16	-	1 164		-159	1 005
Dettes financières non courantes	172	1 440	-	-288	1 324
Emprunts bancaires	170		-170	129	129
Avances conditionnées	76		-15	-61	0
Dettes financières IFRS 16	-	117	-117	159	159
Dettes financières courantes	246	117	-302	227	288
Total	418	1 557	-302	-61	1 612

Echéancement (K€)		31 décembre 2019
Inférieur à un an		288
Compris entre un et cinq ans		987
Supérieur à cinq ans		337
Total		1 612

Emprunts bancaires

La Société avait contracté au cours du premier semestre 2017 un emprunt de nominal de 500k€ auprès de la banque BNP Paribas, portant intérêt à taux fixe de 2.45% et d'une durée de 48 mois. Cet emprunt est garanti par un nantissement sur le fonds commercial de la Société. La ligne emprunt bancaire comprend également un emprunt destiné au financement de matériel et équipement avec un taux d'intérêt de 2.45%.

Avances Remboursables

OSEO innovation avait accordé une aide remboursable, ne portant pas d'intérêt, d'un montant de 220 K€ maximum pour le projet FORMS4KIDS, aide relative au financement du développement de formulations et de dispositifs médicaux adaptés à la problématique pédiatrique.

Le montant de la dette résiduelle liée à cette avance remboursable s'élève à 76 K€ au 31 décembre 2018 et correspond à la différence entre les sommes encaissées par la Société soit 101 K€ et le remboursement partiel de cette avance conditionnée soit 25 k€.

La société avait constaté l'échec du projet en août 2015 et en 2019 BPI France (ex-OSEO) a prononcé officiellement le constat d'échec commercial du programme. La société a fait un remboursement supplémentaire de 15K€, et le résiduel de 61K€ a été transformé en subvention, restant ainsi définitivement acquis à la Société.

En 2019, la Société a contracté une assurance prospection auprès de Bpifrance assurance prospection, pour couvrir les dépenses de prospection en Allemagne et au Royaume-Uni. Il est composé d'un montant de 552K€, dont 276K€ ont été encaissés par la société au deuxième semestre 2019.

Un montant fixe de 83K€ est remboursable entre septembre 2024 et juin 2025. Des remboursements additionnels, dépendant du chiffre d'affaire, peuvent intervenir à partir de septembre 2024 pour atteindre au maximum le montant de l'assurance.

7.1.11 Fournisseurs, produits constatés d'avance et autres passifs

FOURNISSEURS ET AUTRES CREDITEURS (K€)	31 décembre 2019	31 décembre 2018
Dettes sociales	668	839
Dettes fiscales	48	65
Avances et acomptes reçus	-	-
Autres créditeurs	712	403
Sous-Total	1 427	1 307
Dettes fournisseurs	3 907	1 569
Produits constatés d'avance		
TOTAL	5 335	2 876

Echéancement (K€)	31 décembre 2019	31 décembre 2018
Inférieur à un an	5 335	2 876
Supérieur à un an		
TOTAL	5 335	2 876

L'augmentation des dettes fournisseurs concerne les factures reçues du CRO pour l'étude clinique aux Etats-Unis.

Le poste des autres créditeurs contient principalement les reversements ou remises aux organismes de recouvrement de la sécurité sociale.

7.1.12 Instruments financiers

En K€	Catégories	31 décembre 2019		31 décembre 2018	
		Valeur nette comptable	Juste valeur	Valeur nette comptable	Juste valeur
Actifs					
Autres actifs financiers non courants	A	119	119	9	9
Clients et autres débiteurs	A	553	553	3 336	3 336
Trésorerie et équivalent de trésorerie	B	16 629	16 629	26 232	26 232
Total		17 302	17 302	29 578	29 578
Passif					
Passifs financiers (part à plus et à moins d'un an)	C	1 612	1 612	420	420
Fournisseurs et autres débiteurs	C	3 907	3 907	1 569	1 569
Total		5 520	5 520	1 989	1 989

A - Actif évalué au coût amorti

B - Actifs en juste valeur par le résultat

C - Passifs évalués au coût amorti

Pour les actifs et passifs financiers courants, leur valeur nette comptable est considérée comme étant une approximation raisonnable de leur juste valeur compte tenu de leur échéance à court terme.

8 NOTES RELATIVES AUX POSTES DU TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE ET DU RESULTAT GLOBAL

8.1. Notes sur l'état des flux de trésorerie

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE (K€)	Notes	31 décembre 2019	31 décembre 2018
Résultat net	8-2	-14 198	-5 015
Amortissements et provisions		305	131
Paiement fondé sur des actions	8-2-3	516	500
Autres produits et charges calculés		46	-111
Cout de l'endettement financier net	8-2-4	28	10
Capacité d'autofinancement		-13 303	-4 484
Incidence de la variation des stocks	7-1-4	-188	-145
Incidence de la variation des créances clients et autres débiteurs	7-1-5 / 6	1 557	-4 213
Incidence de la variation des dettes fournisseurs et autres créditeurs	7-1-11	2 459	-1 339
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles		-9 475	-10 181
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	7-1-1/2	-934	-142
Actions auto détenues		-43	-330
Acquisition d'actifs financiers		-135	130
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissements		-1 112	-342
Augmentation de capital (net des frais d'augmentation de capital)	7-1-8	1 009	744
Emission d'emprunts & d'avances remboursables	7-1-10	276	-
Remboursements d'emprunts & d'avances remboursables	7-1-10	-302	-172
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		983	571
Variation de la trésorerie		-9 603	-9 951
Trésorerie d'ouverture	7-1-7	26 232	36 183
Trésorerie de clôture	7-1-7	16 629	26 232

Les flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles pour les exercices clos les 31 décembre 2019 et 2018 se sont élevés à respectivement -9 346 K€ et - 10 181 K€. La variation positive en 2019 du poste créance client est lié au paiement par Primex du paiement d'étape de 3M€.

Les flux de trésorerie liés aux activités d'investissement se sont élevés respectivement à -1 112 K€ et -342 K€.

Le flux de trésorerie lié au financement en 2019 s'explique une augmentation de capital de 1M€ suite à l'exercice des BSPCE/BSA (émission de 351.300 actions) et la réception de 276 K€ pour l'assurance prospection. En 2018 elle concerne la fin du processus d'introduction en bourse avec l'exercice partiel de la surallocation. Celui-ci a donné lieu à l'émission de 59.648 actions nouvelles supplémentaires au prix de l'offre, soit 14,03 € par action, pour un montant total de 743 717,56 euros (net des frais liés à l'émission).

8.2. Notes sur le compte de résultat

8.2.1 Chiffre d'affaires

CHIFFRE D'AFFAIRES (K€)	31 décembre 2019		31 décembre 2018	
Ventes de marchandises Union Européenne	1 663	100%	963	100%
Ventes de marchandises reste du monde	-	0%	-	0%
Chiffre d'affaires	1 663	100%	963	100%

Les ventes de marchandises concernent deux produits commercialisés dans le cadre de licences d'exploitation dans le domaine de l'épilepsie : Likozam et Levidcen. Le Likozam est commercialisé sous un statut de post-ATU (post Autorisation Temporaire d'Utilisation). Fin 2018, Advicenne a enregistré ses premières ventes pour ADV7103, produit développé par la société, sous un statut d'ATU nominative en France et sous d'autres statuts spécifiques dans d'autres pays de l'espace Européen. En 2019 les ventes d'ADV7103 sont en hausse significative.

8.2.2 Revenus des partenariats

Revenus des partenariats (K€)	31 décembre 2019		31 décembre 2018	
Primex	-		5 000	100%
Revenus des partenariats	-	0%	5 000	100%

Les revenus des partenariats ont été générés par le contrat PRIMEX en 2018.

8.2.3 Autres produits de l'activité

Les autres produits de l'activité se composent des éléments suivants :

AUTRES PRODUITS DE L'ACTIVITE (K€)	31 décembre 2019		31 décembre 2018	
Crédit Impôt Recherche	851	92%	821	85%
Crédit Impôt Compétitivité Emploi	-	0%	21	2%
Subventions	61	7%	111	12%
Autres produits	9	1%	8	1%
Autres produits de l'activité	921	100%	961	100%

8.2.4 Détails des charges par nature

31 décembre 2019 - En k€	Frais de recherche et développement	Frais de commercialisation et de marketing	Frais de structure et généraux	TOTAL
Charges de personnel	1 648	1 011	1 173	3 833
Dotations nettes aux amortissements	70	-2	169	237
Autre couts externes	6 844	3 001	2 226	12 071
Total	8 562	4 010	3 569	16 141

31 décembre 2018 - En k€	Frais de recherche et développement	Frais de commercialisation et de marketing	Frais de structure et généraux	TOTAL
Charges de personnel	1 799	995	750	3 544
Dotations nettes aux amortissements	86	-	28	114
Autre couts externes	5 333	1 225	1 526	8 084
Achats consommés	7 218	2 220	2 304	11 742

Les charges liées à IFRS 2 sont ventilées dans la rubrique « charges de personnel » pour les montants suivants : 516 K€ et 500 K€ euros au titre de 2019 et de 2018 respectivement.

L'augmentation des autres couts externes en frais de recherche et développement est lié à l'avancement de deux nouvelles études cliniques : ADV7103 dRTA aux USA et ADV7103 cystinurie en Europe.

Paiements fondés sur des actions (IFRS 2)

Des options sur actions ont été attribuées aux dirigeants, à certains salariés clés, ainsi qu'aux membres du Conseil d'administration sous forme Bons de Souscription d'Actions (« BSA ») ou de Bons Créateurs d'Entreprise (« BSPCE »).

Il a été procédé à l'attribution de 305.000 BSPCE au cours de l'exercice 2019.

Détail des titres donnant accès au capital au 31/12/2019

Types de titres	BSPCE 2013/1	BSA 2013	BSPCE 2013/1 - part 2	BSPCE 2017pool1	BSPCE 2017pool2	BSPCE 2018	BSPCE 2019-06**	BSPCE 2019-12**
Date du CA ayant attribué les bons	03/01/2014	17/04/2015	17/04/2015	11/07/2017	11/07/2017	07/12/2018	13/06/2019	23/12/2019
Prix d'exercice par action nouvelle souscrite	3,22 €	3,22 €	3,22 €	7,54 €	7,54 €	11,74 €	10,52 €	9,32 €
Vesting	- exercice d'1/4 à compter de la première date d'anniversaire de l'attribution - exercice d'1/4 à compter de la seconde date d'anniversaire de l'attribution - exercice d'1/2 à compter de la troisième date d'anniversaire de l'attribution	- exercice d'1/4 à compter de la première date d'anniversaire de l'attribution - exercice d'1/4 à compter de la seconde date d'anniversaire de l'attribution - exercice d'1/2 à compter de la troisième date d'anniversaire de l'attribution	- exercice d'1/4 à compter de la première date d'anniversaire de l'attribution - exercice d'1/4 à compter de la seconde date d'anniversaire de l'attribution - exercice d'1/2 à compter de la troisième date d'anniversaire de l'attribution	- exercice d'1/4 à compter de la première date d'anniversaire de l'attribution - exercice d'1/4 à compter de la seconde date d'anniversaire de l'attribution - exercice d'1/2 à compter de la troisième date d'anniversaire de l'attribution	- exercice d'1/4 à compter de la première date d'anniversaire de l'attribution - exercice d'1/4 à compter de la seconde date d'anniversaire de l'attribution - exercice d'1/2 à compter de la troisième date d'anniversaire de l'attribution	Conditionné à une IPO et à des fourchettes de prix / action lors de l'IPO - exercice d'1/4 à compter de la première date d'anniversaire de l'attribution - exercice d'1/4 à compter de la seconde date d'anniversaire de l'attribution - exercice d'1/4 à compter de la troisième date d'anniversaire de l'attribution - exercice d'1/4 à compter de la quatrième date d'anniversaire de l'attribution	- 3.750 BSPCE exerçable par année de présence à compter de l'attribution des bons, étant précisé que 100% des BSPCE seront exerçables par anticipation en cas de transaction majoritaire sur la société.	- un délai de présence de 3 ans est envisagé avec acquisition des droits d'exercice annuel par tiers et une accélération à 100% en cas de transaction majoritaire sur le capital de la société payée 100% en cash ou à hauteur des 2/3 dans les autres cas
Durée de validité	03/01/2021	17/04/2022	17/04/2022	11/07/2024	11/07/2024	07/12/2028	13/06/2029	23/12/2029
Nombres de bons attribués au 31 décembre 2019	31 000	8 000	12 000	72 000	35 000	80 000	15 000	90 000
Nombres de bons en vigueur au 31 décembre 2019	29 800	5 000	10 650	72 000	20 000	80 000	15 000	90 000
Nombre maximal d'actions nouvelles pouvant être souscrites au 31 décembre 2017	155 000	20 000	26 625	0	100 000	0	0	0
Nombre maximal d'actions nouvelles pouvant être souscrites au 31 décembre 2018	155 000	25 000	53 250	90 000	100 000	0	0	0
Nombre maximal d'actions nouvelles pouvant être souscrites au 31 décembre 2019	149 000	25 000	53 250	180 000	100 000	20 000	0	0

** Les hypothèses par bons tiennent compte de la division du nominal des actions par 5 en fin 2017, 1 bon attribué avant 2018 donne droit à 5 actions

*** Exercice de la totalité des bons en vigueur avant leur caducité

La juste valeur des bons attribués a été évaluée par un expert indépendant selon la méthode Black-Scholes sur la base des hypothèses suivantes :

Principales données et hypothèses	BSPCE 2013/1	BSA 2013	BSPCE 2013/1 - part 2	BSPCE 2017pool1	BSPCE 2017pool2	BSPCE 2018	BSPCE 2019-06**	BSPCE 2019-12**
Maturité	7 ans	7 ans	7 ans	7 ans	7 ans	10 ans	10 ans	10 ans
Iboxx EUR Non financial AAA	1,12%	1,12%	1,12%	1,23%	1,23%	1,11%	0,57%	0,77%
Volatilité	35,43%	35,43%	35,43%	62,4%	60,8%	52,8%	63,3%	63,3%
Prix du sous-jacent**	6,65 €	6,65 €	6,65 €	7,54 €	7,54 €	10,90 €	11,50 €	8,87 €
Prix d'exercice**	3,22 €	3,22 €	3,22 €	7,54 €	7,54 €	11,74 €	10,52 €	9,32 €
Juste valeur de l'option**	3,29 €	3,29 €	3,29 €	3,18 €	2,51 €	5,33 €	6,88 €	4,98 €

** Les hypothèses par bons tiennent compte de la division du nominal des actions par 5 en fin 2017, 1 bon attribué avant 2018 donne droit à 5 actions

8.2.5 Résultat financier

RESULTAT FINANCIER (K€)	31 décembre 2019	31 décembre 2018
Gain de change	77	290
Revenus des VMP	53	18
Perte de change	-51	-19
Autres produits / (charges) financiers	78	289
Intérêts des emprunts et avances conditionnées	-28	-10
Intérêts des obligations convertibles		
Autres charges financières		-2
Charges financières	-28	-12
Résultat financier	50	277

8.2.6 Impôts sur les résultats

CHARGES D'IMPÔT (K€)	31 décembre 2019	31 décembre 2018
Impôts exigibles		
Impôts différés		
Charge d'impôt	-	-

Le rapprochement entre l'impôt sur les résultats figurant au compte de résultat et l'impôt théorique qui serait supporté sur la base du taux en vigueur en France s'analyse comme suit :

PREUVE D'IMPÔT (K€)	31 décembre 2019	31 décembre 2018
Résultat net	-14 198	-5 015
Impôts sur les bénéfices	-	-
Résultat avant impôt	-14 198	-5 015
Taux d'impôt théorique	28,00%	0
Produit d'impôt théorique	3 975	1 404
Déficit de l'exercice non activé	-4 078	-1 548
Crédits d'impôts	238	236
Effet d'impôt sur les frais d'IPO imputés sur la prime d'émission	-	26
Effet d'impôt sur le retraitement IFRS 2	-144	-140
Autres	9	22
Charge nette d'impôt	0	0

Le montant en base des déficits reportables s'élève à 45,9 M€ au 31 décembre 2019 (31,1 M€ au 31 décembre 2018). La société n'a pas constaté d'actif d'impôts différés au titre des déficits reportables et des différences temporelles.

8.2.7 Résultat par action

RESULTAT PAR ACTION (€)	31 décembre 2019	31 décembre 2018
Résultat net attribuable aux porteurs d'actions ordinaires (en K€)	-14 198	-5 015
Nombres d'actions ordinaires	8 391 484	8 037 632
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires	8 149 709	8 036 977
Résultat en euros par action	-1,74	-0,62
Résultat dilué en euros par action	-1,74	-0,62

8.2.8 Information relative aux parties liées

Les parties liées avec lesquelles des transactions sont effectuées incluent les personnes physiques et les entités, liées à la Société, qui détiennent directement ou indirectement une participation dans la Société ainsi que les principaux dirigeants mandataires sociaux.

Aucun contrat avec une partie liée était en cours d'exécution en 2019, et aucun contrat n'a été conclu au cours de l'année.

8.2.9 Rémunération des dirigeants

Conformément à IAS 24, les principaux dirigeants de la Société correspondent au Président, au Directeur Général et aux Directeurs Généraux Délégués.

REMUNERATION DU PRESIDENT, DIRIGEANTS (€)	Total au 31 décembre 2019	Rémunération à court terme (1)	Rémunération à base d'actions (2)	Total au 31 décembre 2018	Rémunération à court terme (1)	Rémunération à base d'actions (2)
Rémunération du président, directeur général et des directeurs généraux délégués	1 276 147	861 851	414 296	1 069 659	698 926	370 733

(1) Inclut les salaires bruts, rémunérations, primes, intéressement, jetons de présence et avantages en nature.

(2) Ce montant correspond à la charge annuelle liée aux attributions de BSPCE ainsi qu'aux attributions d'options de souscription d'actions.

8.2.10 Honoraires des commissaires aux comptes et membres de leurs réseaux

	31 décembre 2019						31 décembre 2018	
HONORAIRES COMMISSAIRES AUX COMPTES (K€) Hors Taxe	KPMG		IMPLID		TOTAL		KPMG	
Audit								
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels sociaux et IFRS	42	66%	42	88%	84	75%	102	92%
Services autre que la certification des comptes	22	34%	6	13%	28	25%	9	8%
Honoraires commissaires aux comptes	64	100%	48	100%	112	100%	111	100%

8.2.11 Effectifs moyens

EFFECTIFS MOYENS	31 décembre 2019	31 décembre 2018
Cadres	29	23
Employés	3	3
Effectifs moyens	32	26

9 ENGAGEMENTS FINANCIERS

ENGAGEMENTS FINANCIERS (En K€)	31 décembre 2019	31 décembre 2018
<u>Engagements donnés</u>		
Nantissements de fonds de commerce	691	691
Bail commercial		60
Engagements donnés	691	751
<u>Engagements reçus</u>		
	-	-
Engagements nets	691	751

10 RISQUES

10.1 Risque de liquidité

Depuis sa création, la Société a financé sa croissance par un renforcement de ses fonds propres par voie d'augmentations de capital successives, de refinancement de dépenses par emprunts, d'obtention de subventions et aides publiques à l'innovation et de remboursement de créances de Crédit Impôt Recherche ainsi que par recours à l'endettement bancaire court et moyen terme. Cependant, la Société n'est pas exposée à court terme à un risque de liquidité résultant de la mise en œuvre éventuelle de clauses de remboursement anticipé de tels emprunts du fait de l'existence de covenants.

L'échéancier des passifs financiers est ventilé ci-dessous :

Au 31 décembre 2019	Échéance			TOTAL
	inférieure à 1 an	Entre 1 et 5 ans	Plus de 5 ans	
Emprunts bancaires	129	43	-	172
Avance conditionnées	-	83	193	276
Dettes fiscales et sociales	715	-	-	715
Avances et acomptes reçus	-	-	-	-
Dettes Fournisseurs	3 907	-	-	3 907
Autres créiteurs	712	-	-	712
TOTAL	5 464	126	193	5 783

Au 31 décembre 2018	Échéance			TOTAL
	inférieure à 1 an	Entre 1 et 5 ans	Plus de 5 ans	
Emprunts bancaires	171	172	-	343
Avance conditionnées	76	-	-	76
Dettes fiscales et sociales	904	-	-	904
Avances et acomptes reçus	-	-	-	-
Dettes Fournisseurs	1 569	-	-	1 569
Autres créiteurs	403	-	-	403
TOTAL	3 123	172	-	3 295

La Société a procédé à la date d'émission du présent document, à une revue spécifique de son risque de liquidité et elle considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir au cours des 12 prochains mois, avec un horizon de liquidité au premier trimestre 2021, en tenant compte de 7,5M€ issus du tirage de la première tranche de l'emprunt de la BEI dont les conditions sont remplies.

Cette appréciation repose sur le montant de trésorerie disponible à la date de l'arrêté des présents comptes, et ses engagements et prévisions d'engagements relatifs notamment à :

- l'enregistrement sur le marché européen d'ADV7103 dans l'ATRd,
- l'initialisation du développement commercial d'ADV7103 sur le marché européen,
- la conduite de l'étude clinique de phase III dans la cystinurie en Europe, et
- la conduite de l'étude clinique de phase III dans l'ATRd aux US.

Toutefois, les phases ultimes de développement des médicaments nécessitant des investissements croissants, les besoins de financement de la Société continueront à augmenter à mesure que la Société investira pour développer des produits existants et nouveaux. De même, le plan de développement des produits de la Société pourrait être modifié en raison de plusieurs facteurs dont la Société n'a pas

connaissance à la date de l'arrêté des présents comptes. Dans ces hypothèses, la Société pourrait être amenée à lever des fonds supplémentaires plus tôt qu'initialement anticipé, par le biais

- d'un appel au marché, ce qui entraînerait une dilution de la participation des actionnaires de la Société,
- de financements publics ou privés ou de financements par endettement, au titre desquels la Société pourrait être tenue de prendre des engagements restrictifs notamment financiers ou en matière d'exploitation,
- d'accords de commercialisation et de distribution, et autres alliances stratégiques et contrats de licence, ou
- d'une combinaison de ces approches.

Si la Société n'était pas en mesure d'obtenir les financements nécessaires en temps voulu, ses perspectives de croissance pourraient en être altérées, le cours de bourse de ses actions pourrait décliner et elle pourrait notamment être amenée à :

- retarder ou réduire le nombre ou la portée de ses essais cliniques et précliniques, voire de les annuler totalement ;
- conclure de nouveaux contrats à des conditions moins favorables que celles qu'elle aurait été en mesure d'obtenir dans des circonstances différentes.

10.2 Risque de crédit

Le risque de crédit provient essentiellement de la trésorerie et des équivalents de trésorerie et des créances clients, notamment les créances non réglées et les transactions engagées.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont détenus par des banques et des institutions financières notées de A à A-1 (agence de notation Standard & Poor's).

10.3 Risque de change

La Société a suivi le cours du dollar américain en 2019, mais n'a pas pris, à son stade de développement, de disposition de couverture à moyen terme afin de protéger son activité contre les fluctuations des taux de change au regard du caractère peu significatif des transactions effectuées en devises limitées pour l'heure aux coûts de l'étude clinique Arena 2 (ATRd aux US).

En revanche, la Société ne peut exclure qu'une augmentation importante de son activité, notamment lié à l'activité aux Etats-Unis, ne la contraigne à une plus grande exposition au risque de change. La Société envisagera alors de recourir à une politique adaptée de couverture de ces risques. Si elle ne devait pas parvenir à prendre des dispositions en matière de couverture de fluctuation des taux de change efficaces à l'avenir, ses résultats pourraient en être altérés.